

## TARIFS RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

<b>Forfait 2024</b>	<b>Internat</b> (matin midi soir)	<b>Demi-pension</b> (midi)
Janvier-Mars (60 jours)	489 €	183 €
Avril-Juin (40 jours)	326 €	122 €
Septembre-Décembre (80 jours)	653 €	245 €
<b>TARIF ANNUEL</b> (180 jours)	1468 €	550 €
Coût journalier sur 180 jours	8.15 €	3.05 €

**L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est annuelle et forfaitaire (5 jours/semaine).**

**Aucun changement de régime en cours d'année n'est possible**, hormis cas de force majeure dûment justifié (déménagement, maladie chronique, régime alimentaire).

Le paiement, exigible en début de trimestre, se fait soit en ligne via Educonnect, par chèque ou en espèces auprès de l'intendance.

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet du lycée dans la rubrique « demi-pension, internat, cafétéria » (onglets « tarifs » et « règlementation »).**

### LES AIDES FINANCIÈRES LYCÉE

Au lycée, votre enfant peut bénéficier de plusieurs aides financières : l'allocation de rentrée scolaire, la bourse nationale de lycée, la bourse au mérite, le fonds régional d'aide financière à la restauration, le fonds social lycéen, la caisse de solidarité.

Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources à partir de l'instruction du dossier de demande adéquat. En ce qui concerne l'aide financière à la restauration, le dossier de demande est à retirer auprès de l'intendance à réception des factures, la demande étant à renouveler pour chaque facture trimestrielle.